



MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Décembre 2020



***"J'ai décidé d'être heureux parce que
c'est bon pour la santé."***

Voltaire

Magazine édité par la mairie de Muespach-le-Haut
Directeur de la publication : Fernand WIEDER
Conception, réalisation : Serge SPRINGINSFELD
Impression : Imprimerie de Saint-Louis
Date de parution : décembre 2020
Dépôt légal : à parution

Crédits photos : Serge SPRINGINSFELD

Chères Muespachoises,
Chers Muespachois du haut

Qui aurait pu imaginer un seul instant, il y a seulement un an, que nous passerions les fêtes de fin d'année confinés. Ou presque.

C'est un Noël inédit. Pas de marchés de Noël, les restaurants fermés, la magie féerique de cette fête un peu en berne. Cette année, les bredèle et les mannale auront un goût un peu amer. Une ambiance de fête un peu tronquée.

Même si cette fête de Noël n'a pas la même saveur que les années précédentes, elle est tout de même propice à la réflexion.

Nous traversons actuellement, à l'échelle planétaire, une période difficile, inédite et ce n'est pas fini. Cette épreuve devrait nous faire prendre conscience que la santé est notre richesse ultime durant cette crise sanitaire et économique et que la société doit être organisée en fonction de l'homme avec un grand « H ». C'est le devoir de la société de veiller aux besoins de l'homme et de lui donner les moyens de s'épanouir, mission de plus en plus difficile face à cette mondialisation débridée. Cette crise sanitaire accentue encore davantage la précarité des plus démunis et en fin de compte, le virus fera plus de pauvres que de morts à court terme.

Le virus, cet ennemi invisible, rend notre vie de tous les jours compliquée, bouleverse notre vie familiale, professionnelle, associative et rogne sur notre liberté de circuler. Cet état de fait engendre une certaine lassitude, mal supportée par de plus en plus de nos concitoyens. Mais en dépit de tout cela, on ne saurait trop le répéter, que c'est le respect des gestes protecteurs et des consignes de sécurité (masque, distanciation physique, éviter les regroupements) notre arme la plus efficace (en attendant la possibilité d'un vaccin....) face à ce virus.

C'est dans ce contexte contraignant que le conseil municipal a continué de travailler et de régler les affaires de la commune. Le budget a été voté au début du mois de juillet et cette année encore nous avons décidé de ne pas augmenter les taxes locales, ceci malgré le triste constat de la baisse des dotations de l'état. Ce maintien des taxes permet aussi, dans une certaine mesure, de compenser le lissage vers le



haut des taxes intercommunales.

La pose de l'enrobé sur le chemin touristique a enfin été réalisée à la grande satisfaction des usagers, en premier lieu les cyclistes qui ne sont plus obligés de slalomer entre les nids de poules.

Le traçage de la départementale a enfin été effectué. Il reste encore à mettre en place la signalisation à certains endroits.

La société Alsace Raccordement qui a installé l'éclairage public rue du Chemin de Fer est en rupture de stock du modèle de lampadaire choisi et de ce fait, nous avons mis deux lampadaires provisoires rue du Rabhebel.

La commission « sécurité » étudie différentes options à mettre en œuvre pour réduire la vitesse des véhicules dans certaines zones du village.

En matière de sécurité routière, il n'y a qu'une règle : le respect du code de la route. Il existe et il existera toujours une minorité d'irréductibles qui brave tous les interdits au grand dam des conducteurs respectueux. Et puisque je suis dans le registre de la sécurité, je me permets de rappeler à certains riverains de la rue de la vallée que le stationnement des véhicules sur la voie publique provoque une gêne à la circulation. J'invite donc les personnes concernées à garer leur voiture sur leur propriété.

La rentrée des classes du mois de septembre s'est bien passée avec en prime une nouvelle consigne : le masque obligatoire pour tous les élèves à partir de six ans. Je me suis déjà exprimé sur la manière absolument déconcertante dont le

gouvernement a fait preuve dans la gestion de la COVID19 dans les écoles primaires, je m'en tiendrai donc à ça.

Un grand merci au personnel enseignant pour son implication dans la gestion de cette crise sanitaire et à Lionel pour s'être occupé de la désinfection quotidienne des salles de classe.

L'enquête publique «zonage d'assainissement du secteur Altkirch et Secteur Ill et Gersbach» diligentée par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) du 31 août au 6 octobre, a été portée à la connaissance du public par voie de presse et par affichage à la mairie. A cet effet, un registre pour consigner les remarques et le plan de zonage d'assainissement de la commune ont été mis à disposition du public, à la mairie. Aucune observation n'a été portée sur le registre. Il n'y a eu que cinq observations sur l'ensemble des onze communes de l'ancienne communauté de communes Ill et Gersbach. Suite aux motivations du Président de la CCS le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au zonage proposé par la CCS.

La commune s'est dotée d'une nouvelle application «PanneauPocket». Ce nouvel outil, complémentaire à ce qui existe déjà sur le marché, permet une diffusion plus rapide de l'information. Il suffit de charger l'application gratuitement pour bénéficier du service.

Le conseil municipal a émis un avis favorable, à l'unanimité, à la mise à disposition d'un emplacement pour la construction d'un nouveau périscolaire à proximité du Multi Accueil existant, projet mené par la CCS. En effet, la structure périscolaire de Muespach ne répondant plus aux normes et conjointement le bâtiment du Multi Accueil, implanté à Muespach-le-haut, rencontrant des problèmes d'étanchéité et de structure, la CCS a donc envisagé de faire un projet englobant ces deux structures.

Je peux comprendre que pendant cette période difficile, il y ait une grande consommation de masques chirurgicaux mais à les retrouver sur les trottoirs ou à côté des poubelles mis à disposition du public, cela m'interpelle quand même ; j'invite donc les personnes concernées à un peu plus de civisme.

Avec les consignes drastiques durant cette crise sanitaire, la commune ne pourra malheureusement pas organiser le repas des aînés cette année et nous en sommes vraiment désolés. Je sais que c'est le moment de l'année que nos aînés attendent un peu comme les étrennes de Noël car c'est un moment de convivialité, de partage, d'émotions, de sortir un peu du train-train quotidien. Mais le Père Noël ne vous

a pas oubliés et il nous a remis un cadeau pour chacun d'entre vous.

Mais en ces temps un peu moroses, il y a aussi des nouvelles plus réjouissantes et à ce titre j'aimerais féliciter Alexis Blind, un habitant de Muespach-le-haut, qui a fait partie des finalistes au jeu télévisé «les douze coups de midi», permettant ainsi de faire connaître notre village au-delà de notre Sundgau. Un grand Bravo.

Un grand merci à mes adjoints, Serge, Fabienne et Fabrice qui s'investissent pleinement dans leur mission respective. Leur aide m'est précieuse dans la conduite des projets et dans la gestion des affaires de la commune.

Un grand merci à l'ensemble des membres du conseil municipal qui m'ont épaulé durant cette crise sanitaire. J'aimerais remercier tout particulièrement celles et ceux qui se sont inscrits dans les commissions de la CCS. En effet c'est une nouveauté de cette mandature, les conseillers municipaux peuvent s'inscrire dans les commissions de la CCS, permettant ainsi d'enrichir le débat dans les différents domaines de compétences de la CCS.

J'aimerais aussi associer à mes remerciements Gilbert Sorroldoni, notre secrétaire de mairie, pour avoir assuré la continuité des services, durant toute cette période difficile et aussi pour sa grande disponibilité envers nos administrés.

Un grand merci à Lionel, notre agent communal, qui a toujours répondu présent durant cette crise sanitaire et qui, tout au long de l'année, se donne beaucoup de peine pour l'entretien et l'embellissement de notre village. Il s'occupe aussi de l'installation des décorations de Noël qui donnent une touche encore plus festive en ces fêtes de fin d'année.

Comme cette pandémie s'est installée dans la durée, je suis dans le regret de vous annoncer que notre traditionnelle réception de nouvel an n'aura pas lieu.

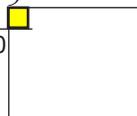
Je vous souhaite à toutes et tous un JOYEUX NOËL, de belles fêtes de fin d'année et surtout pour nous tous, une très belle embellie dans notre vie de tous les jours pour 2021.

Bien à vous

Votre Maire

Fernand WIEDER

Le maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux
et le personnel communal
vous souhaitent un joyeux Noël
et une excellente année 2021.



Séance du 1^{er} juillet 2020

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis sous la référence CU06822220E0008 afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 120, d'une contenance de 794 m², rue Charles de Gaulle : terrain bâti situé en zone Ua.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Philippe BOUDOT, domicilié 10 rue du bosquet à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0010 pour la construction d'une piscine : avis négatif du fait du non-respect des distances aux limites séparatives. A noter que le demandeur conteste la décision.
- Déposée par monsieur Maurice REINHART MOTSCH, domicilié 11 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0011 pour la réduction de la taille d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par madame Eliane BOHRER, domiciliée 50 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0012 pour le changement de menuiseries extérieures : avis favorable.
- Déposée par madame Régine GERARD, domiciliée 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0013 pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par madame Aurélie SCHLATTER, domiciliée 14 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0014 pour la création d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Pascal HATSTAT, domicilié 61 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0015 pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par madame Rachel SCHOUMACKER, domiciliée 35 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0016 pour la réfection de la toiture et des façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK, domicilié 8 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0017 pour la création d'un appenti et d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par madame Marie-Theres NÜSSEN, domiciliée 3 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0018 pour la création d'une pièce supplémentaire : avis favorable.
- Déposée par monsieur Nicolas MILLOT, domicilié 1 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0019 pour la création d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par monsieur Frédéric BOURSEUL, domicilié 2 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0020 pour la création de huit fenêtres de toit et l'isolation des combles : avis favorable.
- Déposée par monsieur Thibault MALPEL, domicilié 16 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0021 pour la création d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Ralph TRUEB, domicilié 5 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0022 pour le remplacement de fenêtres de toit : avis favorable.
- Déposée par monsieur Manuel RE, domicilié 27 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0023 pour la création d'un enrochement : avis favorable.
- Déposée par monsieur Thomas SCHMEICHEL, domicilié 59 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0024 pour la création d'une terrasse : avis favorable.
- Déposée par monsieur Thomas SCHMEICHEL, domicilié 59 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0025 pour la création d'un patio avec auvent : avis favorable.
- Déposée par madame Isabelle MATTER, domiciliée 1 rue du stade à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0026 pour la pose de deux fenêtres de toit : avis favorable.
- Déposée par monsieur Nicolas UMIGER, domicilié 25 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0027 pour la création d'un abri de jardin : avis favorable.

- Déposée par monsieur Yannick LOFFLER, domicilié 21 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0028 pour la création d'un mur de soutènement surmonté d'une clôture : avis défavorable.
- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK, domicilié 8 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0029 pour la création d'une clôture et d'un abri barbecue : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par Alsace Endurance domicilié ferme du Neuhoef sous la référence PC06822220E0003 pour la création d'une carrière et de râteliers : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par les conjoints MOTSCH sous la référence 07/2020, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 20, d'une contenance de 794 m², rue Charles de Gaulle, leur appartenant, à monsieur Osman SEGVILI, domicilié Augsterheglisstrasse à Pratteln : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Francis HELL domicilié 7 rue de Delle à Muespach-le-Haut sous la référence 08/2020, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 1 n° 234 et 235, d'une contenance de 2047 m², 12 place de l'église, lui appartenant, à monsieur Absalon HERLIN et madame Amandine GAUTIER, domiciliés 12 place de l'église à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Concernant l'urbanisme, monsieur le Maire indique que le permis de lotir « Verger II » a été prorogé d'un an.

Monsieur le Maire signale aussi que des problèmes d'odeur ont été détectés dans le bassin d'orage du Rabhebel. Il a sollicité Monsieur Georges RISS, vice-président de la communauté de communes en charge de l'assainissement, afin de déterminer l'origine du problème. Après plusieurs réunions avec le lotisseur, il est apparu qu'il était possible qu'il s'agisse d'une erreur de connexion. Le dossier est toujours en cours.

Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases	Produit
TFB**	11,79 %	11,79 %	890 000 €	104 931 €
TFNB***	45,33 %	45,33 %	34 000 €	15 412 €
				120 343 €

Budget primitif 2020

Monsieur Fabrice BOHRER, adjoint au maire en charge des finances expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 065 392,35 €	1 065 392,35 €
Fonctionnement	726 334,08 €	726 334,08 €

Toujours dans le domaine des finances, monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par le conseil de fabrique de l'église paroissiale de Waldighoffen qui souhaite procéder à des travaux d'isolation du foyer paroissial de Waldighoffen et qui sollicite une aide communale. Il est convenu que monsieur le Maire contacte les autres communes de la communauté de paroisses afin de déterminer une position commune.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Annule et remplace la délibération correspondante du 8 juin 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il doit être institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Ces commissaires sont proposés en nombre double par le conseil municipal et désignés par le directeur des ser-

vices fiscaux.

La durée de leur mandat est identique à celui du conseil municipal.

Le conseil municipal propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

Madame Bénédicte RICHERT, Muespach-le-Haut
Madame Pascale GOEPFERT, Muespach-le-Haut
Monsieur Jean-Paul GROEPELIN, Muespach-le-Haut
Monsieur Philippe BOEGLIN, Muespach-le-Haut
Madame Fernande DOPPLER, Muespach-le-Haut
Monsieur Serge MONCHALIN, Muespach-le-Haut
Monsieur Fernand RICHARD, Muespach-le-Haut
Madame Nicole SPILLER, Muespach-le-Haut
Monsieur Raymond ECKES, Saint-Louis
Monsieur Christian BILGER, Mulhouse
Monsieur Christian HATSTATT, Muespach-le-Haut
Monsieur Olivier HEMMERLIN, Muespach-le-Haut

Commissaires suppléants :

Monsieur André FLIEG, Muespach-le-Haut,
Monsieur Pascal HATSTATT, Muespach-le-Haut
Monsieur Philippe WIEDMER, Muespach-le-Haut,
Madame Geneviève SCHMITT, Muespach-le-Haut,
Madame Denise SCHERMESSER, Muespach-le-Haut
Monsieur Gérard SANNER, Muespach-le-Haut
Monsieur Antoine SCHLEGEL, Muespach-le-Haut
Madame Colette STEHLIN, Muespach-le-Haut
Madame Sylvie BILGER, Muespach-le-Haut
Monsieur Serge SPRINGINSFELD, Muespach-le-Haut
Monsieur Théo RICHARD, Fislis,
Monsieur Jean-Louis GASSER, Wentzwiller

Tour de table

- Il est demandé s'il n'était pas possible de rajouter des stores dans la salle du conseil. Un devis sera demandé à la société OFB de Rixheim.
- Madame Bénédicte RICHERT indique que l'association ABCM va ouvrir une deuxième classe avec sept élèves, trois en cours préparatoire et quatre en grande section, l'autre classe comptera dix-huit élèves : huit en moyenne section et dix en petite section. Monsieur Serge SPRINGINSFELD estime scandaleuse l'ouverture d'une classe de cours préparatoire pour trois élèves, financée essentiellement par des fonds publics, alors que les écoles publiques ont tant de difficulté à maintenir leurs classes. Madame Nicole SPILLER a aussi été interpellée par cet état de fait
- Madame Bénédicte RICHERT indique que l'école maternelle n'a enregistré que onze inscriptions en petite section. Ce petit nombre est lié à l'inscription de six enfants en école ABCM.
- Monsieur le Maire suggère de mettre en place une page Facebook dès la rentrée
- Une commission sécurité sera créée à la rentrée.
- Monsieur Franck REY signale qu'un nouveau poteau a été posé rue de la vallée mais que le câble n'a pas été retendu.
- Madame Stéphanie BISEL demande si un seul agent technique est suffisant pour la commune. Cette question n'est pour le moment pas d'actualité.
- Monsieur Alain RIBSTEIN rappelle les problèmes de connexion du bassin d'orage du Rabhebel.



Séance du 5 octobre 2020

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif, déposé par Rosenberg Immobilier, agence immobilière à Ferrette, sous la référence CU06822220E0009, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 367, d'une contenance de 1 060 m², 39 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par la SCP Koenig Baeumlin, notaire à Altkirch, sous la référence CU06822220E0010, afin de connaître le droit applicable aux parcelles bâties cadastrées section 1 n° 234 et 235, d'une contenance de 2 047 m², 12 place de l'église : terrains bâtis situés en zone Ua et AUa2.
- Informatif, déposé par Arnaud OBRINGER, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0011, afin de connaître le droit applicable à la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 367, d'une contenance de 245 m², rue de l'église : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Catherine Lodovichetti, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0012, afin de connaître le droit applicable à la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 514, d'une contenance de 1 060 m², 39 rue de la vallée : terrain non bâti situé en zone Ua.
- Informatif déposé par Mary Studer, notaire à Hirsingue, sous la référence CU06822220E0013, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 515, d'une contenance de 235 m², 29 rue Charles de Gaulle : terrain bâti situé en zone Ua.
- Informatif, déposé par Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, sous la référence CU06822220E0014, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 451, d'une contenance de 773 m², 7 rue des vergers : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Guy Grewis, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0015, afin de connaître le droit applicable aux parcelles non bâties cadastrées section 2 n° 448 et 449, d'une contenance de 1 278 m², 17 et 19 rue du bosquet (lotissement Rabhebel) : terrains non bâtis situés en zone Aua2.
- Informatif, déposé par Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, sous la référence CU06822220E0016, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 403, d'une contenance de 500 m², 10 ue de la diligence : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, sous la référence CU06822220E0017, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 147, d'une contenance de 679 m², 7 rue des noyers : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Guy Grewis, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0018, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 391, d'une contenance de 1 740 m², 30 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Guy Grewis, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0019, afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 83, d'une contenance de 596 m², 16 rue des sapins : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par Arnaud OBRINGER, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0020, afin de connaître le droit applicable à la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 367, d'une contenance de 1 060 m², 39 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Mihai Catalin MUHA, domicilié 29 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0034 pour des finitions sur la maison existante : avis favorable.
- Déposée par monsieur Robbie JONES, domicilié 18 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0035 pour la construction d'un garage : demande annulée.
- Déposée par madame Yvonne HATSTATT, domiciliée 3 rue de Delle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0036 pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par monsieur Steve HELL, domicilié 4 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0037 pour la construction d'une per-

gola : avis favorable.

- Déposée par monsieur Philippe KOENIG, domicilié 1 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0038 pour la construction d'une clôture et d'un portail : avis favorable.
- Déposée par monsieur Michel NOEPPPEL, domicilié 3 rue des vergers à Michelbach-le-Bas sous la référence DP06822220E0039 pour un ravalement de façades au 42 rue de Bâle : avis favorable.
- Déposée par monsieur Robbie JONES, domicilié 18 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0040 pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposée par madame Claire SCHICKLIN, domiciliée 11 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0041 pour la construction d'une piscine : dossier en cours d'instruction.
- Déposée par monsieur Pierre JAROS, domicilié 28 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0027 pour le changement de couverture, de volets et un ravalement de façades : avis favorable.

Permis de construire

- Modificatif, déposé par Gallet architecte à Strasbourg pour le compte de monsieur Raphaël MOSER sous la référence PC06822219E0003 M01 pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposé par monsieur David CLAERR domicilié 22 rue de l'enchanteur Merlin à Staffelfelden sous la référence PC06822220E0004 la construction d'une maison d'habitation rue de l'église : avis défavorable pour non-respect de l'article sur les toitures plates en zone Ua.
- Déposé par madame Nadine RUNSER domiciliée 40 rue de Bâle à Muespach-le-Haut sous la référence PC06822220E0005 pour la construction de deux garages : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Cédric SCHEPPENS domicilié 78 avenue Duchess Crest à Singapour sous la référence 9/2020, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 367, d'une contenance de 1 060 m², 39 rue de la vallée, leur appartenant, à monsieur Stefan PEVV, domicilié Baselmattweg 157 à Allschwil : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par monsieur André GROEPPPELIN domicilié 15 rue de la diligence à Muespach-le-Haut sous la référence 10/2020, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 514, d'une contenance de 245 m², rue de l'église, lui appartenant, à monsieur Edmond BACHER et consorts, 4 rue du vignoble à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Michaël POCOOCK domicilié 7 rue des vergers à Muespach-le-Haut sous la référence 11/2020, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 451 et la moitié de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 444, d'une contenance de 773 m², 7 rue des vergers, lui appartenant, à monsieur Lionel SCHEURER et madame Estelle MOSER, domiciliés 20 rue des buissons à Kembs : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Adrien MANIKON-MOUNOUSSAMY domicilié 1 rue de Montreux à Saint-Louis sous la référence 12/2020, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 2 n° 448 et 449, d'une contenance de 1278 m², 17 et 19 rue du bosquet (lotissement Rabhebel), lui appartenant, à lui-même et à son épouse : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Michel LEONI domicilié 10 rue de la diligence à Muespach-le-Haut sous la référence 13/2020, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 451, d'une contenance de 500 m², 10 rue de la diligence, lui appartenant, à monsieur Peter CHAFRAN et madame Fanny SCHWEDLER, domiciliés 13 rue des colchiques à Héisingue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par madame Jutta SCHATTE domiciliée 7 rue des noyers à Muespach-le-Haut sous la référence 14/2020, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 147, d'une contenance de 673 m², 7 rue des noyers, lui appartenant, à monsieur Jérôme HEITZ et madame Allison BURGET, domiciliés 10 rue du manoir à Kembs : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Concernant l'urbanisme, monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'architecte en charge du permis référencé PC06822220E0004. Ce dernier souhaitait « négocier » la surface des toitures terrasses accessibles. Monsieur le Maire lui a répondu qu'avant de déposer un permis de construire, il convenait de prendre connaissance du règlement du plan local d'urbanisme et non de déposer un per-

mis puis de négocier le règlement.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un administré de la rue de Delle qui souhaiterait qu'il y ait une signalétique pour les maisons numérotées 11. En effet, il y a confusion avec la rue des vergers.

Il sera fait une communication, dans le bulletin communal ou sur une feuille d'informations communales, sur la réglementation en matière de piscines hors sol.

Monsieur le Maire fait part de l'évolution du dossier du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il rappelle que ce PLUi, initié par l'ancienne communauté de communes Ill et Gersbach en 2014, n'est toujours pas approuvé. Ce PLUi a été arrêté par la communauté de communes Sundgau en février 2019 mais a fait l'objet d'un avis défavorable en juillet 2019 pour des points concernant les communes de Waldighoffen et Werentzhouse. Si ces deux communes ne devaient pas suivre ces avis, il est fort à parier que le PLUi serait abandonné engendrant une perte de temps et d'argent. Monsieur le Maire rappelle que, tant que ce PLUi ne sera pas approuvé, l'actuel PLU communal fait foi. Il estime que, dans le meilleur des cas, le PLUi ne sera approuvé qu'en 2021.

Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2020, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Associations	Subvention
Apamad	567,00 €
Apa Lib	1623,00 €
Football Club Muespach	713,00 €
USEP	219,00 €
Bibliobus	125,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	85,00 €
UDSP	260,00 €
Chanteurs de l'Amitié	250,00 €
Conseil de Fabrique	275,00 €
Tennis Club	31,00 €
Amis de Luppach	100,00 €
Donneurs de sang	275,00 €
Total	4 798,00 €

Création d'un service en ligne de paiement

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de paiement

en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités. L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures de bois ou des concessions dans le cimetière communal. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

La mise en place de PayFIP peut intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune ou utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Monsieur le Maire propose d'opter pour la deuxième solution étant donné que ce site est sécurisé.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Le conseil municipal décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP,

Forêt communale : état d'assiette 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir les détails de la campagne de martelage qui se déroulera en 2022 et rappelle que l'approbation de l'état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne les parcelles 1b, 3a, 4 a et b, 5b, 10 b1 et b2 pour une surface de 16,04 hectares.

Le Conseil valide l'état d'assiette tel que présenté.

Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2021

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2021.

Il en résulte que si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes, hors taxes, se monteraient à 15 060 € pour des recettes brutes de 21 250 €. La recette nette serait donc, une fois déduits les frais d'assistance à la gestion de la main d'œuvre (565 €) et les honoraires ONF (2 400 €), de 3 225 €. Cet état prévisionnel estime les coupes pour 2021 à 470 m³ pour le bois à façonner.

Le conseil municipal approuve l'état tel que présenté.

Création d'une commission sécurité

Monsieur le Maire rappelle les incivilités qui émaillent la vie communale, qu'elles soient routières ou qu'elles concernent la vie de la commune, avec récemment des impacts de plomb sur les vitres des locaux associatifs situés sous la salle polyvalente ou des volets du multi accueil. Il rappelle aux membres du conseil que les habitants de la commune attendent des mesures visant à améliorer la sécurité et à prévenir ces incivilités. Il propose de créer une commission pour travailler sur ce sujet.

Le conseil municipal désigne en qualité de membres de cette commission :

Madame Stéphanie BISEL,
Madame Nicole SPILLER,
Madame Annick WALDT
Monsieur Fernand WIEDER,
Monsieur Serge SPRINGINSFELD,
Monsieur Franck REY,
Monsieur Philippe BOEGLIN,
Monsieur Jean-Paul GROEPELIN,
Madame Christelle BUBENDORFF.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD est désigné en qualité de président de la commission.

Monsieur le Maire suggère notamment de mettre en place une caméra de vidéosurveillance à l'arrière de la salle polyvalente où il a déjà constaté des mouvements suspects. En ce qui concerne la circulation routière, deux axes semblent prioritaires : la rue du vignoble et la rue de la diligence où une grande partie du trafic provient de la commune de Muespach.

Création d'un groupe de travail cimetière

Monsieur le Maire rappelle aux mem-

bres du conseil que l'enceinte du cimetière aurait besoin d'être refaite. Il souhaiterait aussi que soit créé un panneau d'information sur les emplacements des concessions. Il propose de créer un groupe de travail qui étudiera les différentes possibilités avant leur validation.

Le conseil municipal désigne en qualité de membres de ce groupe de travail :

Madame Pascale GOEPFERT,
Madame Nicole SPILLER,
Monsieur Fernand WIEDER,
Monsieur Fabrice BOHRER,
Monsieur Martin STEHLIN,
Monsieur Philippe BOEGLIN,
Monsieur Fernand WIEDER est désigné en qualité de président de la commission.

Fête des Aînés

En raison de la crise sanitaire, il convient de s'interroger sur l'organisation de la fête des Aînés. Madame Fabienne REY a pris une option auprès du restaurant « Le Cheval Blanc » de Feldbach, dans l'éventualité où cette fête pourrait se dérouler normalement.

Madame Annick WALDT s'oppose à la tenue de la fête des aînés, les règles de distanciation et autres gestes barrières étant trop contraignants et difficiles à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de ce public sensible. Elle est rejointe en cela par l'ensemble du conseil.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas organiser la fête des Aînés en 2020. Madame Nicole SPILLER suggère d'organiser éventuellement cette fête en des temps plus cléments, à un moment où le risque sanitaire sera plus faible.

Une information sera diffusée début novembre expliquant le choix d'annuler la fête.

Le Conseil opte pour une distribution de cadeaux aux Aînés qui seraient à retirer en mairie.

Monsieur le Maire souhaite également mettre fin au passage des élus chez les Aînés, en porte à porte, pour les inviter au repas. L'invitation prendra désormais la forme d'un coupon réponse à retourner à la mairie.

Organisation du temps scolaire

Par délibération du 3 juillet 2017, le conseil municipal, en accord avec les corps enseignant et les parents d'élèves avait opté pour la semaine scolaire de quatre jours. Ce choix doit à présent être confirmé pour la rentrée 2020/2021.

Il rappelle que les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 20 à 15 h 50, soit une durée journalière de 6 heures et hebdomadaire de 24 heures. Il n'y a pas lieu de modifier ces horaires.

Le conseil municipal approuve l'organisation du temps scolaire telle que présentée.

Tour de table

- Monsieur le Maire rappelle que le territoire de notre commune, ainsi que celui de la communauté de communes Sundgau, est concerné par un arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau jusqu'au 12 octobre 2020. Il indique que deux communes ont dû être alimentées par citernage
- Il informe également le conseil municipal qu'il fait partie de la commission « Assainissement » mise en place par la communauté de communes Sundgau et rend compte de la réunion à laquelle il a participé. En ce qui concerne le programme pluriannuel d'assainis-

sement de la communauté de communes Sundgau, il indique que plus de sept millions d'euros vont être engagés et que dans ce programme figure la rue de la vallée.

- Monsieur Serge SPRINGINSFELD informe le conseil municipal qu'il fait partie de la commission « Valorisation des Déchets » mise en place par la communauté de communes Sundgau et rend compte de la réunion à laquelle il a participé. En ce qui concerne le service d'élimination des déchets, le système actuel de la pesée embarquée va être modifié pour un système au volume afin d'uniformiser les dispositifs en usage dans les anciennes communautés de communes. Les usagers de ce service devraient être informés dès le mois de novembre afin que le nouveau système soit effectif dès janvier 2021. Autre nouveauté, les biodéchets, en poubelle brune, seront désormais collectés toutes les semaines au porte à porte. Le ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMR) dans les poubelles noires actuelles aura lieu tous les quinze jours et des sacs seront mis à disposition pour la collecte des déchets recyclables, collectés tous les quinze jours en alternance avec les OMR. Nous héritons ainsi du système mis en place dans l'ancienne communauté de communes d'Illfurth.
- Monsieur Fabrice BOHRER informe le conseil municipal qu'il fait partie de la commission « Relations avec les communes, mutualisation, pacte financier et transfrontalier » mise en place par la communauté de communes Sundgau et rend compte de la réunion à laquelle il a participé. Le rôle de cette commission est d'être une force de proposition en vue de

la mise en commun de service, de la recherche d'une meilleure efficacité des moyens au niveau du territoire, et ce, au bénéfice des habitants.

- Madame Annick WALDT informe le conseil municipal qu'elle fait partie de la commission « Environnement » mise en place par la communauté de communes Sundgau et rend compte de la réunion à laquelle elle a participé. Durant cette première réunion, la question a été posée de connaître les projets des communes membres. La question se pose donc de savoir vers quoi tendre à Muespach-le-Haut : « zéro phyto », mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie de la salle polyvalente ? Toujours dans le domaine de l'environnement, elle suggère la rédaction d'une charte d'entente avec les agriculteurs pour maintenir une ceinture verte autour des zones habitées. Ce point pourrait être discuté lors d'une réunion de l'association foncière.
- La page officielle Facebook de la commune est opérationnelle depuis le courant du mois d'août. Une réunion de mise au point de cet outil par le groupe de travail « Communication » est programmée fin octobre.
- Monsieur le Maire indique qu'un habitant de la commune souhaite donner des cours d'anglais. Son initiative est jugée intéressante et il est donné, à l'unanimité, une suite favorable à sa demande. Il lui sera proposé la mise à disposition d'un local, éventuellement l'algéco de l'école élémentaire, ainsi que des tables et des chaises de la salle si nécessaire. Madame Bénédicte RICHERT indique qu'il pourrait peut-être intervenir pendant le

temps scolaire. Il est répondu que pour intervenir en milieu scolaire un agrément est indispensable et de plus cette personne souhaite, pour le moment, travailler avec des adultes.

- Madame Pascale GOEPFERT demande s'il ne serait pas possible de réparer le radar pédagogique. Il est répondu que ces dispositifs sont difficiles à réparer et que le coût du remplacement est important.
- Monsieur le Maire rappelle l'exposition de peinture de madame Christelle BUBENDORFF à la MJC d'Altkirch.
- Une enquête publique sur le plan de zonage du réseau d'assainissement est en cours jusqu'au 6 octobre 2020. Toute la commune de Muespach-le-Haut est classée en zone d'assainissement collectif sauf les exploitations agricoles ainsi que la maison d'habitation de la rue Baumatten.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD rend compte de l'assemblée générale des Gardes champêtres intercommunaux à laquelle il a assisté. Il en ressort notamment le rôle des gardes champêtres intercommunaux (plus communément appelés « brigades vertes ») qui peuvent aussi bien intervenir pour le ramassage des dépôts sauvages ou des dépôts de pneus qu'en matière d'urbanisme.
- Mesdames Stéphanie BISEL et Annick WALDT rendent compte de l'assemblée générale du syndicat de la maison forestière à laquelle elles ont assisté. Elles ont en outre eu l'occasion de visiter la maison forestière de Bettlach qui est actuellement inoccupée et dont la destination future est en débat.
- Madame Stéphanie BISEL deman-

de si le dossier de la vente de l'ancienne mairie progresse. Il est répondu qu'il y a eu deux acquéreurs potentiels mais que pour le moment rien n'a été signé. Le dossier suit son cours.

► Monsieur Alain RIBSTEIN indique qu'il n'y a pas d'éclairage public au lotissement du Rabhebel et que la rambarde à mettre en place par le lotisseur n'est toujours pas installée. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de rétro-

cession à la commune tant que ces problèmes n'auront pas été réglés.

► Monsieur Alain RIBSTEIN signale un nid de poule au niveau du réservoir d'eau.

Séance du 26 octobre 2020

En préambule, monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, victime d'un acte terroriste barbare le 16 octobre dernier, et fustige un obscurantisme qui n'a pas sa place au pays de Voltaire.

Urbanisme

Déclarations préalables

► Déposée par monsieur Alain RIBSTEIN, domicilié 11 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0044 pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.

Permis de construire

► Déposé par la société Olistier Hamo sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar sous la référence PC06822220E0006 pour la construction de neuf maisons d'habitation rue de la vallée : avis favorable.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD, président de la commission d'urbanisme, indique que les représentants et l'architecte de la société Olistier Hamo ont été reçus en mairie. Suite à cette rencontre et aux remarques de la municipalité, le projet est passé de 10 à 9 maisons et la demande de la société Olistier Hamo de voir la voie d'accès aux habitations intégrée dans le domaine public a été rejetée.

L'étude de ce dossier a soulevé quel-

ques débats notamment pour monsieur Philippe BOEGLIN, quant à son intégration dans le paysage urbain. Il est indiqué que ces maisons suivent la pente naturelle du terrain et sont dotées d'un toit plat avec des panneaux photovoltaïques. Leur construction est conforme en tous points aux prescriptions de notre plan local d'urbanisme.

Les membres du conseil s'inquiètent du nombre de places de stationnement prévues dans le projet. En effet, le stationnement des véhicules dans la rue de la vallée est devenu problématique. La faible largeur de la voie et le stationnement des véhicules dans la rue rendent la circulation difficile voire dangereuse. Il est indiqué que chaque logement disposera de trois places de stationnement et que quatre places visiteurs supplémentaires sont prévues. En outre, la largeur de la voie d'accès étant suffisante, le stationnement des véhicules sera possible à l'intérieur de la propriété.

SIVU sportif de Muespach et Muespach-le-Haut : convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la mise en place du prélèvement à la source et pour simplifier les déclarations sociales, la Commune de Muespach-le-Haut

propose de mettre à disposition monsieur Gilbert Sorroldoni pour effectuer le secrétariat du Syndicat intercommunal sportif de Muespach et Muespach-le-Haut. Pour ce faire, une convention doit être signée entre le Président du Syndicat et la Commune de Muespach-le-Haut. Il donne lecture de la convention de mise à disposition.

Monsieur Gilbert Sorroldoni sera rémunéré par la Commune de Muespach-le-Haut au mois de décembre de chaque année sous forme d'indemnité correspondant au montant voté par le Syndicat qui remboursera à la commune l'équivalent des rémunérations et charges sociales versées chaque année.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette convention.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics

Monsieur le Maire présente une synthèse des rapports, pour l'exercice 2019, sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte et l'élimination des déchets, ainsi que le rapport d'activité de la communauté de communes Sundgau.

Concernant l'assainissement, monsieur le Maire mentionne notamment le niveau d'endettement de ce

service, de l'ordre de 18 millions.

Concernant la collecte et l'élimination des déchets, Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN indique avoir appris que l'actuel système de pesée embarquée des déchets ménagers sera remplacé par le système au volume. Monsieur le Maire indique que ce changement de système est acté et sera mis en place en janvier 2021. Une information sera diffusée à tous les utilisateurs courant novembre 2020. Ce changement serait justifié par le fait que le système de pesée ne serait pas fiable à 100 % et qu'il engendre un taux de contestation des factures très important.

Projet de jumelage des écoles de Muespach-le-Haut et Benquet

Monsieur le Maire a été destinataire du projet de jumelage des écoles primaires de Muespach-le-Haut et Benquet. Ce projet portera sur la thématique du patrimoine et de l'histoire et s'étendra du 3 novembre 2020 au 6 avril 2021.

Tour de table

- Monsieur le Maire rappelle qu'en lieu et place du repas des aînés, il a été décidé de distribuer un cadeau à chaque personne âgée. La valeur de ce cadeau sera de 15 € environ par personne. Il est proposé de mettre en place une permanence en mairie afin que chacun puisse venir chercher son cadeau et de le porter aux personnes qui ne pourraient pas se déplacer. Toutes les personnes de plus de 65 ans sont concernées et un courrier sera adressé à tous les bénéficiaires. La commission est chargée de mettre au point les détails de cette opération.
- Monsieur le Maire indique que le devis concernant le traçage des lignes axiales en agglomération a été validé depuis un moment et que les travaux devraient débiter sous peu.
- Les cours d'anglais de monsieur Tye devraient débiter en 2021 à raison d'une séance de deux heures par semaine.
- Monsieur le Maire rappelle l'exposition des œuvres de madame Christelle BUBENDORFF et lui propose d'exposer ses tableaux dans l'entrée de la mairie.
- Monsieur Philippe BOEGLIN indique qu'il conviendrait de placer un arceau entre le 34 et le 36 de la rue de Bâle. En effet, trop souvent des véhicules stationnent sur ce trottoir, gênant la visibilité et le cheminement des piétons.
- Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN indique que la commission eau de la communauté de communes travaille sur un nouveau règlement « eau ». Dans un autre registre, il trouve que les panneaux indiquant les parkings de la mairie ne sont pas très esthétiques.
- Madame Annick WALDT, rappelant le questionnement du conseil sur la problématique de l'éclairage public dans la commune, indique que la commune d'Aspach éteint son éclairage public de minuit à 5 heures et qu'elle réalise ainsi une économie conséquente. Madame Nicole SPILLER demande si cette problématique doit être envisagée sous l'angle de la sécurité ou celui de l'environnement. Monsieur Serge SPRINGINSFELD pense que la réflexion doit prendre en compte les deux aspects et qu'avant toute décision, il convient de bien analyser la question, notamment en matière de coût, afin de déterminer les réponses à y apporter.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD pense qu'il faudrait faire appel à un service compétent pour examiner le pont de la rue du ruisseau. L'entretien de cet ouvrage qui supporte le passage d'engins lourds incombe en effet à la commune dont la responsabilité serait engagée en cas d'accident dû à une rupture.
- Madame Christelle BUBENDORFF attire l'attention du conseil sur l'état déplorable des abords de la rue de la gare, du fait notamment des incessantes manoeuvres des machines agricoles sur les bas-côtés herbeux. Elle signale également le problème des déjections canines qui perdure en dépit des articles insérés régulièrement dans le bulletin communal. Elle propose l'installation d'une table et de bancs à proximité de l'aire de jeu.
- Monsieur Franck REY rappelle le problème du stationnement dans la rue de la vallée et, de manière générale, des incivilités routières. Bien souvent, les passages piétons à l'arrêt de bus devant l'ancienne mairie ne sont pas respectés. Il indique que lors d'un passage dans le lotissement le Rabhebel, il a constaté que le fossé qui borde la voirie est en passe de se transformer en décharge.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets est consultable sur le site de la communauté de communes à l'adresse www.cc-sundgau.fr.

Fonctionnement du secrétariat de mairie

Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

6 place de l'église

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.



Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

Opération «Brioche» au profit de l'APEI

L'édition 2020 de la traditionnelle vente de brioche au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue a permis de vendre dans notre commune 273 brioche pour un montant de 1 495 €. M. Fernand Heinis, président de l'association, nous demande de transmettre ses plus vifs remerciements aux vendeuses bénévoles ainsi qu'aux généreux donateurs.

Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document indique précisément les règles à respecter dans le cadre d'une construction, étant considérés comme une construction les clôtures ou murs, les ravalements ou modifications de façades, les constructions de piscines ou abris de jardin, entre autres.

Par conséquent, tous ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation et obtenir l'accord de la commune **avant de pouvoir débiter**.

Le délai d'instruction de ces demandes d'autorisation varie d'un à trois mois en fonction du type de construction envisagé.

Les formulaires de demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site service-public.fr. En cas de doute, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Avant de commencer des travaux :

- Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme
- Déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction
- Attendez l'accord des services compétents.

Muespach-le-Haut sur les réseaux !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Nous disposons également de deux autres outils pour notre communication :

RAPPEL TRES IMPORTANT !

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

- la page Facebook «Commune de Muespach-le-Haut» pour diffuser les informations importantes et relayer la communication de nos associations ou de la ComCom Sundgau, par exemple,
- l'application PanneauPocket pour les informations officielles de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social et peut vous avertir par une notification de l'arrivée d'une information. Elle s'installe depuis AppStore ou GooglePlay.

Journée défense et citoyenneté

Depuis le 23 novembre, il est possible de réaliser sa journée défense et citoyenneté (JDC) en ligne sur le site majdc.fr. Afin d'effectuer leur JDC dématérialisée, les jeunes concernés doivent disposer d'un compte personnel qu'ils peuvent créer en s'inscrivant sur ce site.

Les jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à internet et qui sont dans l'impossibilité d'effectuer leur JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

Déroulement de la JDC en ligne

La JDC en ligne commence par une vérification des données enregistrées suite au recensement. La deuxième étape permet de suivre les trois modules défense sous forme de vidéos qui ne peuvent pas être accélérées ou passées sans lecture. Elles peuvent en revanche être visionnées à nouveau si nécessaire. La troisième et dernière étape

concerne le module d'information citoyenneté appelé «Information Jeunesse Citoyenneté IJC1». A la fin de cette dernière, le jeune accède à un questionnaire permettant de cerner son intérêt pour les métiers de la défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Après validation de la troisième étape, le jeune reçoit, sur sa messagerie majdc.fr, une attestation provisoire, qui permettra de justifier de sa situation «en règle administrativement» en attendant son certificat définitif.

Après la JDC

Après une période de 11 jours, le Certificat individuel de participation (CIP) est attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours en ligne. Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la procédure seront considérés comme absents et pourront à nouveau être convoqués au titre de la JDC.



11 novembre : le maire et les adjoints déposent une gerbe devant le Mur du Souvenir, sans public, en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

Septembre 2020

LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU HAUT-RHIN EN 2020

APPEL A DONN !



Notre département a payé un lourd tribut à l'épidémie à COVID-19 entraînant environ 850 décès. Ces chiffres sont dramatiques et nos hôpitaux ont été submergés pendant de nombreuses semaines très difficiles. Mais nous pouvons espérer que cette pandémie soit endiguée et ne cause plus autant de victimes à l'avenir.

Le cancer par contre, continue et continuera à frapper encore longtemps : aujourd'hui, on estime qu'une personne sur trois sera touchée par un cancer au cours de sa vie, voire, dans un proche avenir, une sur deux!

Dans notre département, ce sont chaque année environ 6500 personnes touchées, tous cancers confondus et 1800 décès !!

Notre combat est plus que jamais d'actualité, ce que fait la Ligue, elle est la seule à le faire et cela grâce à la générosité de ses donateurs : du soutien à la Recherche à l'aide pour les personnes malades et leurs proches, en passant par la prévention pour les plus jeunes (40% des cancers peuvent être évités).

La chute des dons sans précédent pour la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin en raison de l'épidémie de COVID-19 met en péril la pérennité de son existence et ses actions.

Aidez-nous en faisant un don :

- Sur internet, directement sur le site de la Ligue : www.liguecancer-cd68.fr
- En scannant le QR Code ci-dessous : accès direct vers la plateforme de dons
- Par chèque :
 - o soit en le déposant en Mairie
 - o soit en le déposant dans la boîte aux lettres de votre Délégué
 - o soit en le retournant par courrier à l'adresse : Ligue contre le cancer du Haut-Rhin, 11, rue Camille Schlumberger – 68000 COLMAR

Plus que jamais, votre soutien est vital pour la lutte contre le cancer dans notre département. Chaque don compte !

Nous vous remercions infiniment de votre compréhension et de votre générosité !

CONTACT

Tél : 03 89 41 18 94

Mail : cd68@ligue-cancer.net

POUR FAIRE UN DON :



Gendarmerie - Communauté de brigades Ferrette / Durmenach

Quelques précautions à prendre avant le passage du Père Noël !

Sachez que les cambrioleurs mènent leur enquête bien avant les fêtes, notamment en observant vos allées et venues pour vos courses de Noël. Restez vigilants en déchargeant vos cadeaux, gardez-les à l'abri des regards indiscrets, de vos enfants bien sûr mais aussi des personnes malveillantes.

Le maître mot en cette période de fin d'année est la discrétion, et particulièrement sur les réseaux sociaux... La source idéale pour informer d'éventuels cambrioleurs que votre domicile déborde de cadeaux, ou qu'il est inoccupé. Pensez donc à sécuriser vos profils et à ne pas divulguer d'informations sur vos dates de départs en vacances ou vos projets de réveillon hors de chez vous.

Autre point important, pensez à prendre des photos de vos cadeaux et objets de valeur. En cas de cambriolage, cela sera autant de preuves pour votre assureur qui faciliteront votre dédommagement.

Les vols de véhicules

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.

Se protéger contre les cambrioleurs

Toutes les **2 minutes 30**, un cambriolage est commis en France.

Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.



Vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets :
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique :
- Appelez directement la gendarmerie.

Composez le 17

- Faites opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.



Les précautions à prendre

- Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue.....) de barreaux de sécurité.
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture.
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Éclairez votre jardin en l'équipant de détecteurs(s) de présence.
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cachez ni les portes, ni les fenêtres.
- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée....) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entre-bailleur pour reconnaître votre visiteur.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série.
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le port de fleurs ou la poubelle.....
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.



Les bons reflexes à avoir

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux....
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe.
- Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle.
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects

COMPOSEZ LE 17



Si vous devez vous absenter

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- Pensez à avertir la gendarmerie de votre lieu de domicile de votre absence.
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte à lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.

Un grand nombre de cambriolages sont commis sans effraction.

Les grands anniversaires

Le 18 janvier	Monsieur HUMMEL François	85 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	92 ans
Le 21 janvier	Monsieur RUNSER Raymond	83 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	86 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	86 ans
Le 23 février	Monsieur SCHOLLER François	84 ans
Le 23 février	Monsieur ROTH Jean-Paul	82 ans
Le 5 mars	Monsieur OFFNER Henri	81 ans
Le 8 mars	Madame ROTH Marthe	81 ans
Le 13 mars	Monsieur HATSTATT Raymond	80 ans
Le 21 mars	Monsieur SPRINGINSFELD Joseph	83 ans
Le 1 ^{er} avril	Madame MAURO Maria	80 ans
Le 6 avril	Monsieur BOEGLIN Jean-Louis	81 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	87 ans
Le 11 avril	Monsieur MONNA Georges	85 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	88 ans
Le 28 avril	Madame HOFFSTETTER Madeleine	83 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	94 ans
Le 8 mai	Monsieur STURCHLER Ernest	80 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	92 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	88 ans
Le 9 juin	Madame SPRINGINSFELD Madeleine	81 ans
Le 23 juin	Madame GUTZWILLER-RENTZ Lucie	85 ans
Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	87 ans
Le 8 juillet	Monsieur RUNSER Jean-Paul	80 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	84 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	86 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	93 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	87 ans
Le 16 août	Monsieur BLENNER François	80 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	84 ans
Le 14 septembre	Monsieur ROTH Henri	81 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	94 ans
Le 21 septembre	Monsieur RESWEBER René	81 ans
Le 30 septembre	Monsieur SCHRAEMMLI Heinz	81 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	88 ans
Le 9 octobre	Monsieur HATSTATT Henri	80 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	86 ans
Le 10 novembre	Madame OFFNER Joséphine	82 ans
Le 19 novembre	Madame HELL Pierrette	82 ans
Le 21 novembre	Madame CARAVANO France	81 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	84 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe - SCHUTZ	84 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	84 ans
Le 19 décembre	Monsieur GROELL Louis	83 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	85 ans

Naissances

Nina HATSTATT, le 22 juin à Mulhouse
10 place de l'église

Aliaa BENZINEB, le 28 juillet à Mulhouse
3 rue de la gare

Garance MALPEL, le 18 septembre à Mulhouse
16 rue du chemin de fer

Naël SILBERHORN, le 28 septembre à Mulhouse
35 rue de la vallée

Mathis RUYER, le 27 octobre à Colmar
14 rue du chemin de fer

Nino LECLERC, le 14 novembre à Mulhouse
13 rue de la gare

Décès

Monsieur Kevin HATSTATT
le 14 juillet

Madame Régine KOCH
le 30 août

Madame Odile HEMMERLIN
le 28 octobre

Madame Andrée SCHOLLER
le 30 octobre

Madame Marie RIFF
le 4 novembre

Madame Irène VINCENT
le 15 novembre

Mariages

*Quentin WENGER et Chantal CACIABUE
le 18 juillet à Muespach-le-Haut*

*Yves PARMENTIER et Carole ANSTETT
le 15 août à Muespach-le-Haut*

*Robin JONES et Jane EMBERTON
le 21 novembre à Muespach-le-Haut*

Plusieurs anniversaires remarquables auraient dû être célébrés au cours de ce deuxième semestre 2020 :

- Monsieur René NIGLIS avait 85 ans le 15 juillet,
- Monsieur Henri ROTH 80 ans le 14 septembre,
- Monsieur René RESWEBER 80 ans le 21 septembre,
- Monsieur Heinz SCHRAEMMLI 80 ans le 30 septembre,
- Madame Marie RIFF 95 ans le 28 octobre et
- Madame France CARAVANO 80 ans le 21 novembre.

Le traditionnel panier garni leur a été remis mais en raison des contraintes liées à la crise sanitaire du COVID-19, ils n'ont pas pu avoir la visite du maire et des adjoints.

Nous leur adressons néanmoins nos plus vives félicitations.

Amicale des sapeurs pompiers

Chers habitants de Muespach-le-Haut, 2020 a été une année compliquée pour toutes les associations. C'est pour cela que nous espérons vous revoir l'année prochaine lors de notre traditionnelle soirée tartes flambées du 4 septembre 2021.

L'Amicale et l'équipe de Muespach-le-haut tiennent à vous remercier pour votre accueil chaleureux lors de notre passage pour nos calendriers.

Au nom de l'Amicale et de l'équipe de Muespach-le-haut, nous vous souhaitons la santé et de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année 2020.

Bisel Emmanuel , président de l'Amicale.

Chef d'équipe :

M. SCHIEBLER Christophe
16 rue des Noyers
68640 Muespach-le-Haut
Tel. : 06 02 25 72 40
Email : christophe.schiebler@gmail.com

Président de l'amicale :

M. BISEL Emmanuel
17 rue de Delle
68640 Muespach-le-Haut
Tel. : 06 80 21 71 57
Email : emmanuel.bisel@gmail.com





Les sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut.



L'équipe des sapeurs-pompiers de Muespach-le-haut compte 15 volontaires dont 3 femmes et 2 jeunes sapeurs-pompiers.

Depuis plus de 4 ans, suite à la fermeture de la section de Muespach, l'équipe de Muespach-le-haut intervient sur les deux communes mais aussi sur les routes départementales aux alentours.

Muespach-le-Haut fait intégralement partie du centre d'intervention et de secours de Waldighoffen qui dépend du service d'incendie et de secours du Haut-Rhin à Colmar.

Pour pallier aux différentes natures d'intervention, les pompiers suivent toute l'année une formation en continu et doivent justifier d'un nombre d'heures de formation obligatoire.

Grâce à une application que le pompier télécharge sur son téléphone portable, il peut se rendre disponible via celle-ci. Ce dispositif permet au centre de traitement des alertes (18) de connaître en temps réel les pompiers disponibles et de déclencher leurs bippeurs en cas d'intervention.

Ce fonctionnement a permis de répondre en 2020 à une quarantaine de demandes de secours. Ces interventions sont pour la plupart du secours à personnes (malaise,

chute...) mais aussi accidents de la route, feux ou opérations diverses.

A savoir que depuis 2 années et sur décisions du SDIS, les pompiers rattachés au département ne traitent plus les nids de guêpes ou de frelons. Les habitants doivent donc faire intervenir une société privée.

Les numéros à retenir :

Sapeurs-pompiers, quelle que soit la nature de la demande de secours : **18** ou **112**

SAMU, pour toute intervention liée à la personne : **15** ou **112**



Les sapeurs-pompiers et le SAMU étant en liaison directe, la gestion et l'engagement des moyens demandés sont instantanés.

Pour toutes les demandes de secours et pour éviter les pertes de temps, il est demandé aux gens de faire directement le 18 et ne pas perdre de temps à essayer de joindre le chef d'équipe ou tout autre sapeur-pompier. En effet notre section est directement reliée avec le centre de traitement des Alertes (CTA) de COLMAR où parviennent tous les appels du 18 et qui actionne directement l'alerte par bips.



Rejoindre les sapeurs-pompiers, c'est possible !!!

Vous êtes intéressés par l'activité de sapeurs-pompiers... Vous voulez vous engager auprès de la population, intégrer une association locale, donner de votre temps au service des autres, alors rejoignez- nous !!!

A partir de 11 ans. C'est l'âge où les jeunes peuvent intégrer la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Ils y feront de la formation, des manœuvres et du sport, afin d'être prêts à intégrer l'équipe locale dès 16 ans.

Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent. C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules, pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports. Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes.

Au-delà de 16 ans, vous pouvez intégrer l'équipe des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut. Vous serez amenés à suivre diverses formations, à participer aux manœuvres et à l'activité de l'équipe. C'est après avoir suivi une formation, dite formation initiale d'aptitude, que vous serez amenés à renforcer les effectifs en intervention de notre équipe.



Club de pétanque



Le club de pétanque de MUESPACH-LE HAUT et ses environs, compte une quarantaine d'adhérents. A chaque nouvelle saison, le club s'étoffe et renforce ses équipes en accueillant jeunes, adolescents, adultes et seniors, dans un esprit de sport pour tous, de convivialité et de bonne humeur.

Au cours de la saison le club organise des tournois inter-membres, interclubs et des concours de tir.

Rendez- vous dès le mois de mars.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements : courriel : muespetanque@gmail.com,

Tél : 06 30 59 26 35 (le président Didier STOLTZ)

Facebook : <https://m.facebook.com/Club-de-p%C3%A9tanque-Muespach-le-Haut-220317506064389/>



Rendez- vous dès le mois de mars, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Didier STOLTZ



APIS HAUT-SUNDGAU Section de formation apicole

Formation apicole 2021

Calendrier

- 03 Avril et 17 Avril
- 01 Mai et 15 Mai et 29 Mai
- 12 Juin et 26 juin
- 10 Juillet
- 14 Août

Horaires et durée

- Matin (8 h00 à 12 h00) : Théorie
- Après-midi (13 h30 à 17 h30) : Pratique
- Durée : 9 journées continues (4 + 4 heures), non consécutives, mais non dissociables, réparties sur 6 mois de la saison apicole.



Lieu

- MUESPACH-LE-HAUT dans la salle de formation de la section apicole se trouvant dans le complexe communal.

Informations et inscriptions

André FLIEG
6 rue de Bâle
68640 Muespach-le-Haut
03 89 68 70 32
flieg.andre@neuf.fr



Méthodologie et déroulement

- Formation théorique en salle par vidéo projection (40 heures).
- Travaux pratiques sur ruches assurés par une équipe pédagogique d'intervenants (40 heures).
- Mise à disposition d'une protection individuelle (combinaison + voilette + gants)
- Remise d'un dossier formation informatique (Mail) à chaque participant à l'issue des séances.
- Mise à disposition d'ouvrages bibliographiques d'apiculture.
- Possibilité de prendre le repas de midi en commun.

Frais de participation

- 90 € - Pour frais de fonctionnement et dossier de formation

Chaque stagiaire devra impérativement adhérer à la Section Apicole " Apis Haut-Sundgau " les 4 premières années, soit comme simple membre pour 36 € / an ou avec abonnement annuel à la revue mensuelle « Fruits et Abeilles » pour 50 € / an.

Aide aux stagiaires débutants

Pour sa formation, chaque élève disposera d'une ruche " DADANT " neuve complète (corps + hausse), peuplée d'une colonie de l'année, traitement et nourrissage assuré. Elle lui appartiendra et il la récupérera en fin de cycle de formation.

FC Muespach - AFM

Comme toutes les associations, l'Allice Folgensbourg-Muespach traverse difficilement cette période de crise sanitaire. Alors que la nouvelle saison reprenait presque normalement, le reconfinement a donné un nouveau coup d'arrêt à la pratique sportive et causé de gros soucis aux dirigeants chargés de la gestion financière de nos deux associations.

Fort heureusement, les habitants de Muespach, Muespach-le-Haut, Folgensbourg et même des autres communes environnantes ont réservé un bon accueil à nos joueurs lorsque ceux-ci sont venus leur proposer le magazine et la tombola de l'AFM. Cette bouffée d'oxygène nous permet provisoirement de faire face à une partie des dépenses auxquelles nous

ne pouvons pas nous soustraire.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus à cette occasion.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

- Les numéros suivants gagnent un bon d'achat Leclerc d'une valeur de 25 € : 3635, 4613, 3271, 3636.
- Les numéros suivants gagnent un bon d'achat Vins Delmond & Fils d'une valeur de 30 € : 3037, 3206, 2875.
- Les numéros suivants gagnent un panier apéro d'une valeur de 40 € : 2245, 4835, 1832.
- Les numéros suivants gagnent un panier garni d'une valeur de 50 € : 2821, 1725, 1108.

➤ Les numéros suivants gagnent un bon d'achat Leclerc d'une valeur de 50 € : 2044, 1703.

➤ Les numéros suivants gagnent un bon d'achat Leclerc d'une valeur de 100 € : 3253, 1726.

Les lots peuvent être remis sur rendez-vous à prendre auprès de Corinne, téléphone 06 21 62 94 91.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous attendons nombreux lorsque nous pourrons enfin reprendre nos activités et manifestations habituelles.

Association Saint-Georges



Lors de la dernière réunion du comité de l'association Saint-Georges, Denise SCHERMESSER s'est vu remettre un beau panier garni en remerciement de ses 22 années d'engagement en tant que trésorière.

Calendrier des manifestations 2021

20 janvier	Don du sang à Muespach
6 février	Loto (Tennis Club)
27 et 28 mars	Marche populaire
11 avril	Carpes frites (FC Muespach)
21 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
7 mai	Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
15 mai	Journée citoyenne
9, 10, 11 juillet	5 ^e Festival Beach Soccer (FC Muespach)
6 août	Don du sang à Muespach
4 septembre	Tartes flambées (Sapeurs-pompiers)
26 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
3 octobre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
10 octobre	Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
13 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
7 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
20 novembre	Loto (Terre des Hommes Alsace)
5 décembre	Fête de Noël des Aînés

ATTENTION : les conditions dans lesquelles les manifestations ci-dessus pourront se dérouler dépendent étroitement de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes qui seront éventuellement encore en vigueur aux dates indiquées.

